

DÉPARTEMENT DE CHARENTE-MARITIME

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRIFICATION ET D'ÉQUIPEMENT RURAL

Extrait du registre des délibérations du Bureau syndical

Réunion du vendredi 23 janvier 2026

Date de convocation : 19 décembre 2025	Nombre de membres	{ présents : 14 absents : 6
Nombre de membres en exercice : 20		
Date d'affichage : 5 février 2026		

OBJET : Affectation de financements de projets d'électrification – Programme A du FACÉ 2022 (totalité, programmes ER 2021, 2022, 2023, 2024 et 2025 – correction)

L'an DEUX MIL VINGT SIX, le VINGT-TROIS du mois de JANVIER, vendredi à 9 heures 30, les membres du Bureau du SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRIFICATION ET D'ÉQUIPEMENT RURAL DE LA CHARENTE-MARITIME se sont réunis à Saintes, au siège du Syndicat, sous la présidence de M. François BRODZIAK, Président, suite à une convocation du 19 décembre 2025.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. François BRODZIAK, Président, MM. Jean-Luc FOURRÉ, Thierry LESAUVAGE et Denis ROUYER, Mme Lydie DEMENÉ et M. Daniel BOURSIER, Vice-présidents, M. Sylvain LESPINASSE, Mmes Mariette ADOLPHE et Marcelle LYONNET, MM. Patrick ORGERON, Jacky PROUTEAU, Christian LUCAZEAU, Jean-Paul GOUSSARD et Bruno GAILLOT.

ÉTAIENT EXCUSÉS : MM. Christophe CABRI, Jean-Marie PETIT et Pierre GEOFFROY.

ÉTAIENT ABSENTS : MM. Christophe BERTAUD, Julien DURESSAY et Franck PETITFILS.

M. Jean-Luc FOURRÉ est élu secrétaire de séance à l'unanimité.



M. le Président rappelle que, pour le sous-programme A du FACÉ 2022 (renforcement) dans le programme d'électrification ER 2022, le Comité, réuni le 4 avril 2022, a voté un montant de travaux de 2 760 000 euros (HT), montant ramené à 1 885 700 euros par le Comité, le 3 avril 2023.

Le 12 juillet 2023, le Bureau avait affecté un montant de 1 098 200 euros (HT) à une première tranche composée de 21 opérations dans le programme ER 2022.

Le 12 juillet 2024, le Bureau avait affecté le solde de ce programme à une seconde tranche composée de 45 opérations dans les programmes ER 2022 et ER 2023, pour un montant total de 787 500 euros (HT).

Par ailleurs, le 22 novembre 2024, le Comité a décidé que, pour faciliter la consommation des subventions du FACÉ pour les dotations des programmes 2020 et ultérieurs, les fonds du FACÉ soient engageables par le SDEER sans distinction des programmes de travaux du SDEER, mais dans la simple limite des volumes programmés par le Comité syndical pour les opérations subventionnées par le FACÉ, annuellement.

A la suite de diverses annulations et reprogrammations d'opérations et pour utiliser la totalité de la subvention du FACÉ permise par la dotation 2022 du sous-programme A du FACÉ, M. le Président propose au Bureau d'inscrire les 45 opérations suivantes pour le bénéfice des fonds de ce sous-programme A du FACÉ 2022, pour le total de 1 885 700 euros, incluant des opérations de programmes ER 2021, ER 2022, ER 2023, ER 2024 et ER 2025 :

Progr.	N° de dossier	Commune	Adresse – lieu-dit	Estimation (euros HT)
ER2021	ER313-1003	Saint-Bris-des-Bois	Chez Boutinet	89 500
ER2021	ER426-1002	Le Seure	Le Mardry	24 900
ER2022	ER023-1005	Aujac	Chez le Bois	11 100
ER2022	ER100-1008	Chérac	Poste "Chez Gatineau"	2 600
ER2022	ER183-1018	Grézac	La Roche	121 100
ER2022	ER209-1004	Lonzac	Rue du Château	13 100
ER2022	ER235-1004	Migron	Route de chez Viaud	19 200
ER2023	ER078-1004	Chadenac	Bourg	84 900
ER2023	ER097-1009	Le Chay	Rue Chez Target	5 200
ER2023	ER120-1033	Corme-Royal	Route de Pont-l'Abbé (poste "le Bois Brûlé")	46 400
ER2023	ER151-1007	L'Eguille	Poste "le Temple"	16 200
ER2023	ER172-1024	Gémozac	Rue du Général de Gaulle	81 200
ER2023	ER346-1010	Saint-Hippolyte	Impasse de la Choisière	207 700
ER2023	ER351-1004	Saint-Just-Luzac	Rue des Frères Gorichon	27 200
ER2023	ER388-1003	St-Quantin-de-Rançanne	Pradelle	38 000
ER2023	ER404-1015	Saint-Simon-de-Pellouaille	Route de Bénigousse	85 600
ER2023	ER465-1012	La Vergne	Chemin du Boulet	92 900
ER2024	ER008-1020	Andilly	Rue de la Paix	40 600
ER2024	ER032-1008	Ballon	Poste "Ballon"	10 400
ER2024	ER046-1005	Bignay	Les Audouins	101 600
ER2024	ER046-1008	Bignay	La Groie	154 000
ER2024	ER072-1009	Burie	Rue du Perdinat	71 700
ER2024	ER080-1011	Chambon	Rue du Grand Guignier	18 900
ER2024	ER106-1003	Cierzac	Les Plantes	14 800
ER2024	ER154-1010	Les Essards	Le Grand Breuil	68 700
ER2024	ER172-1035	Gémozac	Route des Ris / rue du Vivier	88 500

Progr.	N° de dossier	Commune	Adresse – lieu-dit	Estimation (euros HT)
ER2024	ER174-1011	Genouillé	Rue des Chaumes (poste "Porcheresse")	27 200
ER2024	ER183-1025	Grézac	Route Haute des Brunets	28 400
ER2024	ER267-1006	Nuaillé-d'Aunis	Route de Suiré	62 100
ER2024	ER278-1005	Pisany	Chemin de la Prévôté	25 200
ER2024	ER328-1018	Saint-Fort-sur-Gironde	La Gorce	3 100
ER2024	ER331-1005	Saint-Genis-de-Saintonge	Avenue de Bordeaux	4 600
ER2024	ER393-1025	Saint-Romain-de-Benet	Route de Meursac (D136)	8 000
ER2024	ER393-1028	Saint-Romain-de-Benet	Poste "la Croix"	11 100
ER2024	ER408-1009	Saint-Sulpice-d'Arnoult	Rue du Pigeonnier	56 800
ER2024	ER445-1002	Thézac	Chez Morinaud	21 700
ER2024	ER457-1013	La Devise	Rue des Ormes (Vandré)	42 300
ER2024	ER473-1003	Villemorin	Poste "Bourg nord"	12 300
ER2024	ER484-1015	Port-des-Barques	Rue Pierre Loti	12 100
ER2025	ER183-1024	Grézac	Poste "les Alluchons"	5 700
ER2025	ER286-1010	Les Portes-en-Ré	Impasse du Rêve	5 400
ER2025	ER286-1012	Les Portes-en-Ré	Poste "la Barre"	1 900
ER2025	ER323-1037	Saint-Denis-d'Oléron	Route des Seulières (poste "Seulières")	10 000
ER2025	ER387-1022	Saint-Porchaire	Rue du Coteau	7 800
ER2025	ER400-1014	Saint-Sever-de-Saintonge	Poste "Quatre Routes"	4 000
Total				1 885 700

∅ ∞

LE BUREAU SYNDICAL, APRÈS AVOIR ENTENDU CET EXPOSÉ ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

- 1 - Accepte la proposition qui vient de lui être présentée ;
- 2 - Rapporte les délibérations des 12 juillet 2023 et 12 juillet 2024 d'affectation de financements de projets d'électrification au programme A du FACÉ 2022.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus, tous les membres présents ayant signé le registre.

*Le Président,
François BRODZIAK*

*Le Secrétaire de séance,
Jean-Luc FOURRÉ,
Vice-président*